

Conférence de presse du Premier ministre : Sans horizon clair de réouverture, la filière événementielle demande que les aides annoncées s'inscrivent sur le temps long pour tenir compte de la spécificité du secteur

Le Gouvernement doit donner pour 2021 un horizon de réouverture clair pour l'événementiel français

Les acteurs français de l'événementiel professionnel, piliers de la promotion de nos grands domaines d'excellence et des dernières innovations scientifiques et médicales font face à une situation économique **toujours plus dramatique**.

Le maintien de l'incertitude de ces derniers mois, les stops and go successifs, la faible prise en compte des spécificités d'un secteur acteur majeur du rayonnement économique, patrimonial et culturel français précipitent un peu plus chaque jour l'événementiel professionnel français, ses milliers d'acteurs, chefs d'entreprise, employés, artisans, sous-traitants... dans une crise grave et sans horizon.

Dès lors, ils exigent :

- L'accélération de la campagne de vaccination des français, seule porte de sortie de crise. Car pour l'instant, le Gouvernement ne donne aucune information sur l'horizon de reprise des salons, congrès, événements d'entreprises et d'institutions.
- La validation du référentiel sanitaire en prévision de la réouverture prochaine des centres d'expositions et de congrès et des événements qu'ils accueillent.

UNIMEV demande donc au Gouvernement du « sur-mesure »

Certes, il y a déjà eu des aides mais elles représentent 50% des charges d'exploitation et les entreprises ont toutes épuisé leur trésorerie. Cela ne suffira pas ! Il faut absolument muscler l'accompagnement pour que les entreprises puissent apercevoir la lumière au bout du tunnel avant qu'il ne soit trop tard.

C'est pourquoi, UNIMEV réclame un plan de sauvegarde « sur-mesure » avec :

- Des aides vraiment adaptées au cycle de production des acteurs évènementiels, c'est-à-dire jusqu'à la reprise effective des grands évènements, foires, congrès et salons, soit environ 4 mois après la date officielle de réouverture des sites événementiels ;
- La fin des « trous dans la raquette ». Dans le cadre du fonds de solidarité, les aides de l'Etat doivent être attribuées à tous les maillons de la chaine de valeur : les organisateurs, sites événementiels et prestataires qui sont à 90% dépendant les uns des autres ;
- L'accompagnement concret à la reprise de l'activité de la filière événementielle par la création d'un crédit d'impôt sur les dépenses événementielles favorisant le retour de la confiance chez les annonceurs, sponsors et exposants qui financent ces rencontres.

« Premier secteur à avoir été interdit d'exercer, l'événementiel sera l'un des tous derniers à redémarrer puisqu'un événement c'est minimum 4 mois d'organisation. Les événements de janvier et février 2021 sont déjà tous quasiment annulés et ceux de mars et d'avril très compromis. Pour rappel, 55% de nos adhérents considèrent que leur pronostic vital est déjà engagé d'ici au mois d'avril 2020. » Olivier ROUX, Président UNIMEV

Olivier Roux

Président UNIMEV www.unimev.fr